Juin 2022

n° 06

LE MAGAZINE D'INFORMATION
de la Communauté de communes des Loges

les loges & VOUS

Communauté de Communes des Loges

BOUZY-LA-FORÊT • CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE • COMBREUX • DARVOY • DONNERY • FAY-AUX-LOGES • FÉROLLES
INGRANNES • JARGEAU • OUVROUER-LES-CHAMPS • SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL • SAINT-MARTIN-D'ABBAT • SANDILLON
SEICHEBRIÈRES • SIGLOY • SULLY-LA-CHAPELLE • SURY-AUX-BOIS • TIGY • VIENNE-EN-VAL • VITRY-AUX-LOGES

DANS CE NUMÉRO

édito p.2

les loges à vélo p.3

l'environnement p.4

la petite enfance p.6

les actualités p.8

les travaux p.10

l'agenda de l'été p.11

édito

Mesdames et Messieurs,

Nous voilà au terme de cette deuxième année de mandat communautaire. Après le COVID, c'est une guerre aux portes de l'Europe et une inflation galopante qui entraîne dans un grand nombre de domaines des augmentations non négligeables, mettant en péril certains projets intercommunaux, communaux ou personnels. Mais, malgré cette conjoncture difficile et incertaine pour un bon nombre de nos concitoyens, la Communauté de communes des Loges a engagé de nombreux travaux et études pour améliorer le quotidien de ses habitants.

Voiries, petite enfance, piscines, sécurisation des ressources en eau pour nos agriculteurs, lutte contre les inondations, boucles cyclo touristiques, accès aux services de proximité ou soutien à l'économie locale sont, entre autres, autant de domaines pour lesquels œuvrent au quotidien les élus et le personnel communautaire au service des communes membres et de ses usagers.

Je vous laisse découvrir dans ce sixième magazine communautaire les dossiers en cours pour l'année 2022 et vous souhaite de très bonnes vacances d'été.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Amicalement,

Frédéric MURA
Président de la CCL

les loges à vélo

À partir de septembre, découvrez les itinéraires fabuleux des Loges à Vélo

La Communauté de communes des Loges aménage 3 itinéraires, entre le Val de Loire et la forêt d'Orléans, pour agrémenter vos balades à vélo, pour vous raconter ce territoire qui a donné naissance à des destins hors du commun, dans un cadre naturel propice à la découverte.

Ainsi, vous pourrez suivre les bords de Loire sur les pas de Maurice Genevoix (boucle 18), parcourir les routes de campagne du Val de Loire comme l'artiste Pierre Avezard dit Petit Pierre (boucle 19) et encore emprunter les chemins de traverses entre le fleuve royal, le canal et la forêt d'Orléans (liaison 20).

C'est l'écrivaine Anne-Marie Royer Pantin qui a mis sa plume au service d'un récit savant et poétique pour accompagner cette déambulation dans une déclinaison de mobiliers scénographiés :

- **Les sources d'inspiration de l'académicien Maurice Genevoix (1890-1980)** sur les rives droite et gauche d'une Loire majestueuse et sauvage, entre Saint-Denis-de-l'Hôtel où il avait sa maison des Vernelles, Châteauneuf-sur-Loire, Sigloy, Ouvrouer-les-Champs et Jargeau ;
- **Le paysage bucolique du Val de Loire entre Jargeau et Vienne-en-Val,** à la découverte de Pierre Avezard, dit Petit Pierre (1909-1992). Cet artiste génial et atypique s'est inspiré de sa vie à la campagne, des techniques d'engrenage et de l'évolution des transports modernes pour créer un manège extraordinaire et poétique ;
- **La Loire, le canal et la forêt d'Orléans à travers bois et champs.** Entre Châteauneuf-sur-Loire et Vitry-aux-Loges, vous pouvez découvrir l'histoire du canal construit au XVIIe siècle et de la plus grande forêt domaniale de France métropolitaine à travers la vie des bûcherons et des mariniers d'autrefois.

Les Loges à Vélo	Boucle 5	**Crochet Solognot**	31 km · 2h05 · très facile-famille
Les Loges à Vélo	Boucle 7	**Entre canal et forêt**	34 km · 2h15 · très facile-famille
Les Loges à Vélo	Boucle 8	**Aux portes de la plus grande forêt domaniale de France**	22 km · 1h30 · très facile-famille
Les Loges à Vélo	Boucle 18	**Dans les pas de Maurice Genevoix**	25 km · 1h40 · facile-famille
Les Loges à Vélo	Boucle 19	**Dans la mécanique de Petit Pierre**	26 km · 1h45 · très facile-famille
Les Loges à Vélo	Liaison 20	**Entre Loire et canal**	14 km · 0h55 · très facile-famille

Ces trois nouvelles boucles viennent compléter les circuits déjà existants pour vous proposer 150 km d'itinéraires cyclo-touristiques qui vous permettront dès la rentrée de découvrir notre territoire autrement. Les fiches de ces itinéraires seront accessibles sur le site, et auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal Val de Loire et Forêt d'Orléans.

LES ÉCHAPPÉES À VÉLO

Dimanche 18 septembre 2022, dans le cadre des 11èmes échappées à Vélo de la Région Centre Val de Loire (www.echappeesavelo.fr), venez découvrir ces itinéraires fabuleux entre Val de Loire et forêt d'Orléans.

La mise en place de ce projet touristique structurant pour la Communauté de communes des Loges a été rendu possible grâce au soutien technique de partenaires :

- Conseil Départemental du Loiret,
- OTI Val de Loire et Forêt d'Orléans,
- PETR Forêt d'Orleans Loire Sologne,
- Région Centre Val de Loire,
- Tourisme Loiret.

Et au soutien financier de :

l'environnement

La CCL s'engage pour une gestion économe de la ressource en eau

Les élus de la CCL ont affirmé leur volonté d'innover pour mieux respecter l'environnement dans l'axe 3 du projet de territoire dont la première orientation stratégique est consacrée à l'eau : « Relever le défi de la gestion de l'eau ».

Sur notre territoire, à dominante rurale, les terres agricoles représentent 34% des surfaces foncières. L'accès à l'eau est donc un enjeu important, d'autant que tout nouveau prélèvement dans les nappes phréatiques est contraint voire interdit.

Dans ce contexte et bénéficiant d'un **cadre réglementaire précis et favorable**, la CCL s'engage sur deux projets de valorisation d'eaux usées non conventionnelles (station de traitement) pour l'irrigation :

- **le premier projet,** porté directement par la CCL, concerne l'émissaire de rejet en Loire qui capte les eaux traitées des stations d'épuration des communes de Fay-aux-Loges et Saint-Denis-de-l'Hôtel et de l'usine OFSP,
- **le second** est un projet porté par la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH) pour lequel la CCL s'engage en tant que partenaire. En mai 2022, une convention de soutien a été signée avec l'entreprise qui souhaite développer un nouveau process visant à une réutilisation des eaux usées traitées de l'usine de production située à Saint-Denis-de-l'Hôtel à des fins de production agricole, industrielles et communales (arrosage des espaces verts).

VERS UNE MEILLEURE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES

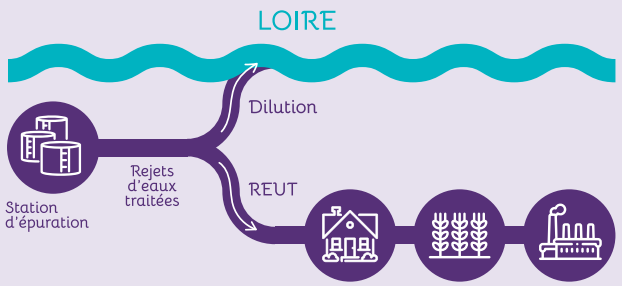

ZOOM sur le projet concernant l'émissaire de rejet en Loire

À ce jour, ces eaux traitées sont rejetées simplement en Loire, la démarche a un double objectif :

- **un objectif qualitatif :** le rejet en Loire des eaux traitées repose sur le principe que la dilution rend acceptable l'intégration dans le milieu naturel. Il serait alors bénéfique pour le milieu récepteur, lorsque le débit de la Loire est très faible en période d'étiage (le plus bas niveau des eaux), de renoncer à un rejet direct, répondant ainsi aux objectifs du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux),
- **un objectif quantitatif :** les prélèvements dans les nappes phréatiques étant très contraints en quantité, la réutilisation des eaux traitées pour un usage d'irrigation pourrait constituer une alternative intéressante pour l'accès à l'eau.

En partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret, la CCL lance donc une étude sur l'opportunité et la faisabilité de réutilisation des eaux traitées captées par l'émissaire de rejet en Loire pour l'irrigation. Cette étude va se dérouler en trois phases :

- **caractérisation** qualitative et quantitative des eaux usées traitées collectées par l'émissaire au regard des normes environnementales et sanitaires, européennes et nationales ;
- **identification** des besoins en eau (exploitations agricoles, friches potentielles pouvant être remises en culture, autres valorisations possibles) ;
- **plan d'actions :** préconisations d'aménagement, faisabilité technique, modalités d'acceptation, contractualisations nécessaires...

Face aux pressions croissantes s'exerçant sur la ressource en eau, la réutilisation est un levier d'innovation promu à l'échelle européenne et nationale. Dans ce contexte, l'étude conduite par la CCL bénéficie d'un financement par un porteur de projet privé dont l'obligation de compensation environnementale peut s'exercer dans le cadre d'un projet recréant de la valeur ajoutée agricole. Ainsi, près de 80% du coût de l'étude qui s'élève à 30 000€ seront financés par la contribution de l'entreprise ABO WIND.

L'étude sera conduite par la Chambre d'agriculture du Loiret sur le 2e semestre 2022. Elle associera le pôle environnement de la CC des Loges, la Direction Départementale des Territoire du Loiret, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les gestionnaires des stations d'épuration et les bénéficiaires potentiels de l'eau réutilisée.

Lutte contre les inondations : les enjeux liés aux digues

Un quart du territoire de la CCL est couvert par le Plan de Prévention contre le Risque Inondation (PPRI). Notre territoire est donc particulièrement sensible aux inondations dont un des éléments de protection est le système d'endiguement. Deux systèmes d'endiguement protègent notre territoire : le système d'endiguement du Val d'Orléans et celui du Val de Châteauneuf.

La compétence GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et protection contre les inondations), créée par la **loi MAPTAM** de 2014, relève des structures intercommunales depuis le 1er janvier 2018. A ce titre, la CCL doit :

- **Déclarer les ouvrages de prévention des inondations** de son territoire : digues organisées en systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques de stockage provisoire des venues d'eau
- **Annoncer les performances** qu'elle assigne à ces ouvrages ainsi que les zones protégées correspondantes
- **Indiquer les risques de débordement** pour les hauteurs d'eau les plus élevées
- **Entretenir et exploiter** ces systèmes d'endiguement dont elle devient l'unique gestionnaire.

Concernant le val d'Orléans, dont les enjeux de protection des populations sont très importants (plus de 60 000 personnes), les trois collectivités concernées (Val de Sully, CCL et Orléans Métropole) se sont engagées en 2019 sur un niveau de protection correspondant à une hauteur de la Loire de 4,70m à l'échelle d'Orléans (correspondant à une crue dont la probabilité d'occurrence est de 70 ans). L'actualisation de l'étude de danger réalisée en 2014 est en cours. Elle doit permettre de qualifier « l'état de santé » des digues, tenant compte des travaux de confortement réalisés dans le cadre du plan Loire et rendre un avis sur le niveau de sureté de l'ensemble des ouvrages.

Concernant le val de Châteauneuf, dont les enjeux concernent essentiellement des équipements publics (station d'épuration des eaux usées et stade) et des activités agricoles, le conseil communautaire du mois d'avril s'est prononcé pour conserver l'ensemble du linéaire de digue. Le niveau de protection associé correspond à un niveau de crue dont la probabilité de survenance est d'une année sur deux, donc relativement courante.

La convention, signée entre la CCL et l'Etat pour la gestion des digues, prend fin en janvier 2024. La CCL, avec ses partenaires de la CC Val de Sully et d'Orléans Métropole, prépare une délégation de gestion à l'établissement public Loire à compter de cette date.

Vous souhaitez améliorer votre installation ou son fonctionnement tout en améliorant votre environnement ?

Le SPANC vous accompagne :

- **bénéficiez des conseils et des informations du SPANC :** contactez notre équipe au 02 38 46 04 93 ou consulter la page environnement du site internet de la CCL ;
- **entretenez votre installation :** pour vous faciliter à moindre coût sa vidange (fosse septique, dégraisseurs, etc.) un groupement de commande est à votre disposition. Une tournée est organisée tous les mois et une mise à jour de votre dossier installation est réalisée.

En 2021, le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) a renforcé son équipe afin de rendre un service de plus grande qualité aux propriétaires d'une installation d'assainissement non collectif (ANC). La CCL a décidé de réaliser les vérifications des installations existantes par ses propres moyens. Ainsi, J. GILBERT, A. GOULET et M MIREUX ont en charge ces visites, avec l'appui de L. BOUREZ pour l'organisation des rendez-vous. Depuis septembre 2021, 381 visites ont été réalisées sur les communes de Vitry-aux-Loges, Châteauneuf-sur-Loire, Seichebrières et Combreux. Toute l'équipe se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Le saviez-vous ?
Depuis 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement est obligatoire pour la vente d'une maison et depuis juillet 2021, les notaires ont l'obligation de déclarer la vente et les coordonnées des acheteurs au SPANC. Ce diagnostic est valable 3 ans. Demandez-le dès que vous souhaitez vendre votre maison. Vous disposerez ainsi des conseils et des informations de notre équipe sur ce point important pour les futurs acquéreurs.

Toutes les informations sur :
www.cc-loges.fr/gestion-de-lassainissement-non-collectif
Contact : spanc@cc-loges.fr

la petite enfance

La Communauté de communes des Loges a choisi d'exercer la compétence Petite Enfance pour l'ensemble des communes de son territoire depuis 2002. D'année en année, le service de la Petite Enfance s'est développé, et l'offre s'est diversifiée pour répondre au mieux aux attentes des familles.

Un nouveau bâtiment pour la halte-garderie à Châteauneuf-sur-Loire

Le centre Marcel Dupuis, où se trouvent actuellement les locaux de la halte garderie partagés avec le centre de loisirs, fera l'objet de travaux de réhabilitation à partir de 2023. L'établissement d'accueil des jeunes enfants doit donc déménager d'ici la fin de l'année 2022.

Ainsi, le Conseil communautaire a décidé la construction d'un nouvel équipement sur le site du siège social, au 54 rue du Clos Renard.

Le bâtiment pourra accueillir 18 enfants sur des plages d'ouverture plus étendues qu'à l'heure actuelle dans des locaux adaptés et réglementaires.

Le Relais Petite Enfance poursuivra ses temps collectifs avec les assistants(e)s maternel(le)s dans une partie de ce bâtiment.

Engagé dans une démarche écologique, le projet bâtimentaire sera réalisé en construction modulaire en bois.

Le projet éducatif de la structure est tourné vers la nature, l'autonomie et le bien-être des enfants et parents accueillis.

L'architecte du projet est le cabinet Vincent Bourgoin Architecture. Les entreprises retenues pour la construction sont Madera (structure modulaire) et Blot (gros oeuvre et voirie / réseaux).

Le montant total du projet s'élève à 980 K€ TTC, avec un financement de l'État de 142 000€, de la CAF de 230 000€ et de la Région.

Toutes les informations :
sur le site de la CCL courant septembre 2022

Contact : la coordinatrice petite enfance Laurence GROS au **02 38 46 04 94** ou petite.enfance@cc-loges.fr

Portraits de parents

Linda, la maman d'Aléandro :

«J'ai choisi la halte-garderie de Châteauneuf pour des raisons pratiques, de proximité.

Je ne connais que la micro-crèche qui est située à Châteauneuf. Je ne savais pas que je pouvais faire garder mon enfant alors que je ne travaillais pas. Je me suis adressée à la mairie pour me renseigner. Je trouve que l'accueil occasionnel, c'est très bien parce qu'on peut avoir fait le choix de rester chez soi pour voir grandir son enfant et avoir tout de même besoin de le confier de temps en temps.

À la halte-garderie, Aléandro joue, découvre de nouvelles choses. Je pense qu'il est plus libre qu'à la maison : il a le droit de faire plus de choses. Il voit d'autres enfants, ce qui le socialise. Cela le prépare pour l'école, à la collectivité.»

Naoua, maman de Tanila, qui nous a confié ses 3 enfants :

«J'ai choisi la halte-garderie de Châteauneuf parce que j'habite la commune.

Je connais quelques structures petite enfance : la halte-garderie de Châteauneuf, bien sûr ; la halte-garderie qui vient sur St Martin d'Abbat et d'autres villes, la micro-crèche de Châteauneuf. Il y a aussi des assistantes maternelles. Je ne connais pas les autres structures.

À la halte-garderie, Tanila joue, elle va dehors. Elle fait de la motricité, de la musique, de la danse (elle fait la fête !). Elle me parle aussi de dessin, de collage, de peinture, de pâte à modeler. Ce ne sont pas des activités planifiées mais spontanées. Elle développe son autonomie, elle s'éveille.»

La signature d'une Convention Territoriale Globale

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) met ses ressources techniques et financières au service d'un projet territorial afin de garantir une offre de service aux familles.

Ce projet territorial donne lieu à une contractualisation entre la CAF et la CCL : la convention territoriale globale.

Elle formalise le partenariat politique, pour les 4 à 5 ans à venir, entre la CAF, la CCL et les communes.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé en lien avec les thématiques relevant des champs de compétences de la CAF.

Les thématiques retenues dans le cadre de la CTG pour le territoire de la Communauté de communes des Loges sont la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, la Parentalité et l'Accès aux Droits..

Les communes et la CCL y décrivent très concrètement les actions qu'elles souhaitent poursuivre, développer ou créer : aide aux devoirs, accueil de loisirs, camps pour les ados, espaces numériques de travail, accompagnement des enfants en situation de handicap, lieux de rencontre enfants - parents, mutualisation de services entre plusieurs communes, réfection ou construction de bâtiments pour l'accueil des enfants...

Les actions en faveur de la parentalité seront portées conjointement par la Communauté de communes des Loges et par les communes..

Un même document réunira les actions retenues, à mettre en place sur la durée de la CTG (4 ou 5 ans).

Le plan d'action ainsi défini devra permettre une cohérence des interventions sur l'ensemble du territoire. La signature est prévue à l'automne.

Un Guichet Petite Enfance

Depuis 2017, l'offre d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans se diversifie sur l'ensemble du territoire. Les sources d'informations sont nombreuses et quelques fois, inadaptées.

Ainsi, la Communauté de communes des Loges a décidé de mettre en place un Guichet Unique Petite Enfance à compter de janvier 2023.

Ce Guichet Unique Petite Enfance vous permettra de bénéficier sur un même lieu de toutes les informations dont vous pourrez avoir besoin pour l'accueil de vos enfants de 0 à 3 ans sur notre territoire : spécificités des modes d'accueil, évaluation de vos besoins, procédure de pré-inscription, participation de la CAF, montant du reste à charge pour la famille, etc.

Les animatrices des Relais Petite Enfance seront chargées du premier rendez-vous avec les familles. Elles auront pour mission de faciliter les démarches des familles, en enregistrant leurs demandes et en les orientant vers le mode de garde adapté à ses besoins. Ce point d'information unique doit également permettre de mieux identifier le service attendu.

Contact : à compter de janvier 2023, au **02 38 24 14 23** ou guichet.petite.enfance@cc-loges.fr

La Communauté de communes des Loges soutient le développement des artisans, commerçants, agriculteurs du territoire...

Les élus de la Communauté de communes des Loges ont la volonté d'accompagner les entreprises du territoire et notamment les Très Petites Entreprises (artisans, commerçants, prestataires de services, agriculteurs) en phase de création et de développement.

Ils l'ont tout particulièrement démontré pendant la crise sanitaire, en aidant des chefs d'entreprise à faire face aux difficultés de trésorerie qu'ils rencontraient.

En 2020-2021, la Communauté de communes des Loges a consacré près de 150 000 € aux aides COVID.

Hors contexte sanitaire, la Communauté de communes des Loges propose 2 dispositifs d'aide aux entreprises du territoire :

- **une aide à destination des TPE** d'un montant de 5 000 € max pour financer des travaux/acquisition de matériels liés à leur activité,
- **une aide à l'immobilier** comprise entre 6 000 € et 60 000 € selon des critères liés au bâtiment.

En 2020-2021, la Communauté de communes des Loges a consacré 183 000 € à ces 2 dispositifs.

Par ailleurs, la Communauté de communes des Loges a conventionné avec Initiative Loiret (www.initiative-loiret.fr) pour soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises via l'attribution de prêts d'honneur.

Cet accompagnement a fait ses preuves car, avant la crise, le taux de pérennité à 3 ans des entreprises labellisées par Initiative Loiret était de 84% (contre 71% au niveau national).

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, sur les années 2020-2021, ce sont près de 25 projets qui ont été accompagnés par Initiative Loiret sur notre territoire pour plus de 270 000 € de prêts d'honneur. Ils ont permis de créer ou maintenir 56 emplois.

La Communauté de communes des Loges a renouvelé son partenariat pour 3 ans.

En 2022, la Communauté de communes des Loges et Initiative Loiret souhaitent aller plus loin dans l'accompagnement proposé aux Très Petites Entreprises (TPE) avec l'appui de parrains et marraines par l'organisation d'ateliers thématiques afin de favoriser les échanges..

Le service Développement Economique de la Communauté de communes des Loges se tient à la disposition des entrepreneurs pour accompagner leurs projets sur le territoire.

Contact : deveco@cc-loges.fr

Bus France Services, à votre service

Pour combler le manque de services de proximité, le Département du Loiret a lancé son bus France Services depuis le 11 avril sur les routes de la Communauté de communes des Loges. À bord, un ordinateur, une imprimante, un scanner et la possibilité de faire des visioconférences. Deux agents sont dédiés à l'aide aux démarches avec 6 partenaires : l'Adil-Faire, la CAF, la CPAM, la Maison de justice et du droit, la Carsat et la DGFiP.

Le Bus France Services va circuler par demi-journée sur les 20 communes, de 9h30 à 12h, et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi, selon le calendrier suivant :

Semaine 1	Lundi	Après-midi	Vienne-en-Val
	Mardi	Matin	Vitry-aux-Loges
		Après-midi	Saint-Martin-d'Abbat
	Mercredi	Matin	Darvoy
		Après-midi	Jargeau
	Jeudi	Matin	St-Denis-de-l'Hôtel
		Après-midi	Seichebrières
	Vendredi	Matin	Châteauneuf-sur-Loire
		Après-midi	Sandillon
Semaine 2	Lundi	Après-midi	Combreux
	Mardi	Matin	Sully-la-Chapelle
		Après-midi	Sigloy
	Mercredi	Matin	Fay-aux-Loges
		Après-midi	Sury-aux-Bois
	Jeudi	Matin	Donnery
	Vendredi	Matin	Châteauneuf-sur-Loire
		Après-midi	Ouvrouer-les-Champs
Semaine 3	Lundi	Matin	Tigy
		Après-midi	Férolles
	Mardi	Matin	Vitry-aux-Loges
		Après-midi	Ingrannes
	Mercredi	Matin	Fay-aux-Loges
		Après-midi	Jargeau
	Jeudi	Matin	Saint-Denis-de-l'Hôtel
		Après-midi	Bouzy-la-Forêt
	Vendredi	Matin	Châteauneuf-sur-Loire
		Après-midi	Sandillon

Contact : Toutes les informations sont disponibles dans vos mairies.

Une nouvelle Vice-Présidente déléguée aux finances

Nouvellement élue Vice-présidente à la Communauté de communes des Loges, Sophie CROISET est en charge de la commission Finances.

Investie dans la municipalité de Sandillon depuis 2014, elle été nommée adjointe en charge des finances et de l'urbanisme de Sandillon en mars 2020.

Sophie CROISET a 50 ans, est cheffe du service des finances au sein d'un établissement public du ministère de la transition écologique sur Orléans, mariée et maman de deux enfants.

LES ENJEUX DE NOTRE COMMISSION

La commission doit veiller à l'équilibre entre les ressources et les dépenses de la Communauté de communes des Loges. Cet équilibre doit permettre la réalisation du projet de territoire 2021-2026.

L'OBJECTIF DE LA COMMISSION

La commission Finances doit élaborer un budget, soumis au vote du conseil communautaire en janvier pour permettre à chaque commission thématique de travailler sur ses projets annuels et pluri-annuels.

Le vote d'un budget nécessite de nombreuses réunions de concertation et d'arbitrage, qui permettront d'avoir un débat d'orientation budgétaire, dernière étape avant la présentation du budget pour vote.

La commission aura aussi en charge de suivre et de s'assurer de la bonne exécution du budget tout le long de l'année. Cette exécution sera relatée au travers du compte administratif dans lequel l'ensemble des ressources et des dépenses de l'année seront retracées.

Des travaux pour améliorer le cadre de vie dans vos communes

En 2022, la Communauté de communes des Loges investit 765 000€ TTC pour aménager 3 voiries communautaires :

- Depuis fin avril, la rue de Pont aux Moines à **Donnery** (en photo) est en cours d'élargissement par la création de poutres de rives. Elle fait également l'objet de réfection des abords et de reprises de voirie.
- Depuis le 16 mai, la rue verte à **Sandillon** est en cours de réfection de sa chaussée. Des trottoirs et une tranchée drainante vont également être créés sur certains tronçons. Un réseau TELECOM va être réalisé.
- À partir du 4 juillet, la route d'Ouvrouer à **Tigy** bénéficiera d'une réfection de chaussée avec la création de trottoirs et d'une tranchée drainante.

250 000€ TTC sont également consacrés pour l'aménagement du Cœur de village à Tigy : rue du Château gaillard et route de Châteauneuf. Sur les deux rues, des trottoirs partagés et des zones engazonnées seront créées, des entrées d'habitation en enrobés noirs et des massifs arbustifs seront réalisés. La chaussée de la rue de Château Gaillard sera également refaite.
Les travaux se dérouleront à compter du 1er septembre 2022 pour une durée de 12 semaines.

Aménagement des locaux du centre régional de santé

Début 2021 a ouvert le premier Centre Régional de Santé à Jargeau. Dans les locaux mis à disposition par la Communauté de ommunes des Loges, deux médecins salariés de la Région y exercent : les docteurs DELAVENNA et DENUC.

La CCL s'est engagée à rénover et réaménager les locaux situés rue de la Basse-Cour afin de pouvoir développer l'activité du Centre de santé. Ces travaux ont pour objectif :

- d'améliorer l'accessibilité du centre, notamment pour les véhicules sanitaires et les patients à mobilité réduite,
- de créer des cabinets supplémentaires avec l'ambition de recruter de nouveaux médecins et une infirmière Asalée (Action de Santé Libérale en Equipe) ou en pratique avancée,
- d'accueillir des étudiants en médecine,
- d'offrir à l'ensemble de l'équipe des conditions d'exercice favorables à une pratique pluridisciplinaire
- de créer un espace accueil et secrétariat plus fonctionnel, avec deux assistantes.

La CCL a prévu de travailler avec un programmiste, le cabinet ASCISTE, pour définir le programme des travaux, compte-tenu de l'imbrication des locaux dans le bâti ancien du centre-ville de Jargeau. Sur la base du programme, un maitre d'œuvre sera alors désigné, sur le dernier trimestre de l'année 2022. Les travaux seront réalisés en 2023.

Les travaux seront subventionnés par la Région qui accompagne la CCL dans ce projet.

L'importance des travaux à réaliser ne permettra pas le maintien de l'activité sur place. Le Centre de santé va donc temporairement déménager 11 rue du 8 mai 1945 à Jargeau dans le courant de l'été 2022. Une communication dans la presse locale et auprès de la patientèle sera organisée dès que la date sera connue.

Magazine de la Communauté de communes des Loges

PUBLICATION
Communauté de communes des Loges

RÉDACTION ET COORDINATION
Communauté de communes des Loges

CRÉDITS PHOTOS
Communauté de communes des Loges

CONCEPTION
La Fabrique de Com

IMPRESSION
Groupe Concordances
Sur papier 100% recyclé

DÉPÔT LÉGAL
Juin 2022

l'agenda de l'été

L'été dans nos piscines intercommunales

Les horaires de nos piscines changent pendant l'été pour le public. Du 8 juillet au 4 septembre 2022 :

LA PISCINE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE SERA OUVERTE :

→ Du lundi au vendredi : **10h30 - 19h30**
→ Les samedi et dimanche : **10h30 - 19h**

rue Paul Carpentier · 02 38 58 45 41
piscinechateauneuf@cc-loges.fr

LA PISCINE DE JARGEAU SERA OUVERTE :

→ Les Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : **14h - 18h30**
→ Le mardi : **14h - 20h**
→ Le samedi : **10h - 16h**
→ Le dimanche : **10h - 13h**

2 chemin du Paradis · 02 38 46 15 91
piscinejargeau@cc-loges.fr

Au fil de l'agenda... en Val de Loire & Forêt d'Orléans

Val de Loire & Forêt d'Orléans
l'expérience nature

Pour vous divertir, sortir et profiter de vos week-ends et de vos vacances, l'Office de Tourisme Intercommunal met à votre disposition plusieurs « outils » faciles à utiliser :

- **L'agenda du site internet :** vous pouvez affiner votre recherche par commune ou par date ;
- **L'OTInfos :** journal mensuel des manifestations du territoire, disponible dans les deux bureaux d'accueil ou par email chaque mois en communiquant votre adresse mail à l'Office de tourisme ;
- **Suivez le guide !** Cet été, l'Office de Tourisme proposera un programme de visites accompagnées, dans le cadre de « Sortez, c'est l'été ! ».

Il y aura du nouveau dans les « Randos de Flo », qui vous emmèneront à Ingrannes, Fay-aux-Loges, Sandillon et Vienne-en-Val...

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL VAL DE LOIRE & FORÊT D'ORLÉANS

www.valdeloire-foretdorleans.com

Bureau d'accueil de Châteauneuf-sur-Loire
3 place Aristide Briand · 02 38 58 44 79
Du mardi au samedi : 10h - 12h30 et 14h - 18h

www.facebook.com/loire.et.foret

Bureau d'accueil de Jargeau
La Chanterie - Boulevard Carnot · 02 38 59 83 42
Du mercredi au samedi : 10h - 12h30 et 14h - 18h

Les Loges à Vélo — Entre Loire et canal

Les Loges à Vélo — Dans les pas de Maurice Genevoix

Les Loges à Vélo — Dans la mécanique de Petit Pierre

inauguration

18.09.2022

les échappées à vélo — Les balades festives en Centre-Val de Loire

Dimanche 18 septembre 2022, dans le cadre des 11èmes échappées à Vélo de la Région Centre Val de Loire (www.echappeesavelo.fr), venez découvrir les itinéraires fabuleux entre Val de Loire et forêt d'Orléans.

Toutes les informations seront disponibles sur le site de la Communauté de communes des Loges : **www.cc-loges.fr**

Communauté de Communes des Loges

54 RUE DU CLOS RENARD
45110 CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

Tél : 02 38 46 99 66
Courriel : secretariat@cc-loges.fr

www.cc-loges.fr

Horaires d'ouverture

- **Lundi et jeudi** 08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- **Mardi** 08h30 à 12h30
- **Mercredi** 13h30 à 17h30